



Communiqué

Conseil de Ligue du 24/04/2021

Lyon, le 03 mai 2021

PREMIERES CONSEQUENCES DE L'ARRET DES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Le Conseil de Ligue ayant pris connaissance de la décision du COMEX de la FFF du 24 mars sur l'arrêt de tous les championnats régionaux et départementaux a décidé, dans le but de préparer d'ores et déjà la structure de ses championnats 21/22 :

- Que toutes les décisions prises précédemment (notamment AG de la LAuRAFoot du 24/10/20) pour un retour progressif à la normale du nombre de poules et du nombre d'équipes par poules pour tous les niveaux des championnats régionaux sont reportées d'un an ;
- Que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 20/21 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matches sera forcément identique ;

Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :

- Il y a nécessité de compléter (voire de réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes. NB : Une équipe demandant à ne pas repartir en 21/22 dans le championnat où elle était inscrite en 20/21 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau ;
- Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements.

En aucun cas, une poule régionale comportant un nombre d'équipes excédentaire par rapport au nombre d'équipes prévu en temps normal par les RG de la LAuRAFoot ne pourra être complétée (exemple des poules de 13 ou 14).

Ces mesures pourront être précisées par un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue en fonction des décisions complémentaires que pourrait prendre la FFF.

Les Districts sont invités à s'inspirer de cette décision-cadre même s'ils restent libres d'organiser leurs propres championnats, étant néanmoins rappelé le principe de la « saison blanche » à savoir que sauf circonstances exceptionnelles, les équipes resteront en 21/22 au même niveau sportif qu'elles se trouvaient en 20/21.

Calendrier :

Concernant les calendriers, le Conseil de Ligue demande à sa Commission des Compétitions d'élaborer un calendrier 21/22 quasiment identique à celui initialement prévu pour la saison 20/21, étant entendu que ce calendrier devra néanmoins :

- Tenir compte des dates arrêtées par la FFF pour l'édition 21/22 des Coupes de France ;
- Intégrer dans ce calendrier l'éventualité que 2 tours de la Coupe de France seniors masculine pourraient prendre place en juin 2022 pour l'édition 22/23 du fait d'un calendrier fédéral forcément bouleversé par la Coupe du Monde au Qatar à l'hiver 22/23 ;
- Réintégrer les dates nécessaires à l'organisation des différentes coupes LAuRAFoot (seniors masculine, seniors féminine et Futsal) ;
- Et le cas échéant tenir compte des modifications qui pourraient intervenir dans le nombre d'équipes des poules d'un même niveau régional.

Conseil de Ligue/LAuRAFoot/Avril 2021

